

Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)

Description :

Vivace d'une hauteur de 2 à 5 mètres ayant des feuilles divisées en lobes pouvant atteindre 1,5 mètre de large et 3 mètres de long. Elles sont profondément dentelées, de couleur vert foncé et poilues sur la face inférieure.

L'inflorescence est composée d'ombelles aplaties en forme de parapluie inversé. Les ombelles peuvent comporter de 50 à 150 rayons et leur diamètre peut être de 20 à 50 cm. Les fleurs sont de couleur blanche. Chaque plant peut produire de 10 000 à 20 000 graines.

La tige a un diamètre de 5 à 10 cm, est creuse, pubescente et présente de nombreuses taches violacées.

Habitat

Échappée des aménagements paysagers, elle colonise les milieux perturbés frais et humides, les berges des cours d'eau, les fossés des chemins de fer et des routes, les prés et les terrains vagues ou en culture.

Propagation

Elle se propage par les graines sur quelques mètres près des plants ou elle est transportée sur plusieurs kilomètres par les cours d'eau. Les échanges de plants entre horticulteurs sont un autre mode de propagation.

Comment s'en départir ?

Coupez les fleurs contenant les semences et arrachez la racine principale (carotte) dans les 20 premiers centimètres ou plus dans le sol pour limiter la reprise du plant. Il faut prévoir que ces opérations devront être répétées sur quelques années avant de pouvoir obtenir un certain contrôle. Toutes les parties de la plante doivent être mises aux ordures et jamais insérées dans le bac brun ou au compostage domestique.

Comment se protéger ?

Portez des vêtements longs (imperméables) couvrant tout le corps. Portez une attention particulière aux extrémités des vêtements ; ils peuvent parfois laisser dégager la peau des mains, des poignets, des chevilles, du cou, etc.

Protégez vos yeux en portant des lunettes et, si possible, un foulard ou une visière. Préférez l'utilisation d'outils manuels, tels un couteau ou une faux, à l'utilisation d'outils à moteur qui



auraient tendance à faire éclabousser la sève toxique. Une fois l'opération terminée, retirez vos vêtements en les retournant à l'envers. Évitez de les toucher et lavez-les avant de les réutiliser. Lavez les outils, les mains et le visage.

Mesures à prendre en cas d'exposition

Selon le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, si la sève de la berce du Caucase entre en contact avec votre peau, épongez la sève à l'aide d'un papier absorbant en évitant de frotter la peau. Lavez au savon, rincez abondamment et lavez-vous bien les mains. Changez de vêtements. Vous devrez éviter le soleil pendant au moins 48 heures.

En cas de contact avec les yeux, rincez à l'eau claire pendant un minimum de 10 minutes. Portez des lunettes de soleil. Consultez un médecin le plus tôt possible.

Lorsqu'il y a brûlure : évitez le soleil pour au moins une semaine. Limitez l'exposition au soleil de la partie touchée en portant des vêtements longs et en utilisant une crème solaire avec fort indice de protection pour au moins six mois. Si le cas semble grave, n'hésitez pas à consulter un médecin ou à contacter Info-Santé (811).

Règlementation

La règlementation sur les nuisances interdit quiconque de planter, cultiver ou de laisser pousser la berce du Caucase sur son terrain. Il est de la responsabilité de chacun des propriétaires de se départir de la berce du Caucase.

Signalement

Vous avez de la berce du Caucase sur votre terrain ou en bordure de celui-ci ? Veuillez signaler immédiatement la présence de la plante à la Municipalité en contactant Mme Karine Hubert, chargée de projets en environnement au 418 849-7141 poste 246.